



**ONU HABITAT Conseil exécutif  
du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. générale  
9 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
Deuxième session de 2020  
En ligne, 27–29 octobre 2020**

**Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa deuxième session  
de l'année 2020**

**Décision 2020/3 : Mise en œuvre du plan stratégique pour  
la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023,  
approbation du projet de programme de travail annuel et du projet  
de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains de la réforme du système de développement  
et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus  
d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles  
et les cycles de planification du Programme**

*Le Conseil exécutif*

- a) **Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains pour la période 2014–2019**
1. *Prend note* de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive pour 2019 concernant le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour la période 2014–2019 ;
  2. *Prend note également* de la mise à jour et des rapports de la Directrice exécutive concernant le rapport final du cycle intégral du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019, y compris du rapport d'évaluation final<sup>1</sup>, et la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation ;
  3. *Prend note en outre* de la mise à jour par la Directrice exécutive concernant l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019<sup>2</sup> et de l'évaluation du plan stratégique pour la période 2014–2019<sup>3</sup> ;
- b) **Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains pour la période 2020–2023**
4. *Se félicite* du processus consultatif entrepris par la Directrice exécutive avec le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif pour préparer de manière ouverte les documents à l'appui de la mise en œuvre efficace et responsable du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;

<sup>1</sup> HSP/EB.2020/5, HSP/EB.2020/23 et HSP/EB.2020/INF/5.

<sup>2</sup> HSP/EB.2020/23/Add.1.

<sup>3</sup> HSP/EB.2020/INF/6.

5. *Note et décide d'approuver* le cadre de résultats pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 tel qu'il figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de cadre de résultats »<sup>4</sup> ;

6. *Note et décide d'approuver également* la politique de gestion axée sur les résultats telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de politique de gestion axée sur les résultats »<sup>5</sup> ;

7. *Note et décide d'approuver en outre* la stratégie de partenariat telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de partenariat »<sup>6</sup> ;

8. *Note et décide d'approuver* la stratégie de communication d'impact telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de communication »<sup>7</sup> ;

9. *Note et décide d'approuver également* la stratégie de mobilisation des ressources telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de mobilisation des ressources »<sup>8</sup>, étant entendu que la mise en œuvre des programmes thématiques mondiaux sera subordonnée à l'obtention des ressources nécessaires ;

10. *Note et décide d'approuver en outre* la mise en œuvre du cadre de responsabilisation institutionnelle et individuelle au sein du Programme des Nations Unies pour les établissements humains tel qu'il figure dans la note du secrétariat intitulée « Responsabilité institutionnelle et individuelle au sein du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : mise en œuvre du cadre de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies »<sup>9</sup> ;

11. *Prend note* de la mise à jour par la Directrice exécutive de la note de cadrage sur le projet de plan de financement telle qu'elle figure dans le rapport intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de plan de financement »<sup>10</sup> et recommande d'y inclure des explications concernant les recettes et les dépenses annuelles effectives ;

**c) *Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2021***

12. *Rappelle* la recommandation qu'il a formulée à sa première session de l'année 2020 tendant à ce que le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2021 soit compris entre 5,58 et 10 millions de dollars et à ce que le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives mette au point un budget recommandé qu'il examinerait à sa deuxième session en 2020 ;

13. *Prend note* de la recommandation du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives tendant à ce que le budget général de la Fondation pour l'année 2021 se monte à 10 millions de dollars dans le cadre du projet de budget d'ONU-Habitat pour 2021 ;

14. *Note et décide d'approuver* le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation pour 2021 tels qu'ils figurent dans le rapport correspondant de la Directrice exécutive<sup>11</sup> ;

<sup>4</sup> HSP/EB.2020/9/Rev.1.

<sup>5</sup> HSP/EB.2020/8.

<sup>6</sup> HSP/EB.2020/10/Rev.1.

<sup>7</sup> HSP/EB.2020/11/Rev.1.

<sup>8</sup> HSP/EB.2020/12/Rev.1.

<sup>9</sup> HSP/EB.2020/24.

<sup>10</sup> HSP/EB.2020/7.

<sup>11</sup> HSP/EB.2020/22.

**d) Harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

15. *Prend note* de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive concernant l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat<sup>12</sup> ;

16. *Recommande* que le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif examine plus avant la possibilité de privilégier les scénarios 2 et 3 présentés dans le rapport de la Directrice exécutive en vue de prendre une décision définitive à la prochaine session du Conseil exécutif ;

**e) Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies**

17. *Prend note* de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive concernant la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies<sup>13</sup> ;

18. *Recommande* qu'ONU-Habitat facilite la mise en œuvre de la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable présentée dans le document CEB/2019/4/Add.4 en approfondissant son dialogue avec : a) le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et son secrétariat, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires et son secrétariat (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) ; b) les plans d'action conjoints respectifs avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres entités des Nations Unies ; et c) les plateformes de collaboration régionale, par le biais des coalitions thématiques et des centres de connaissances et par l'intermédiaire des coordonnateurs(trices) résident(e)s des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies, dans le contexte des analyses communes de pays et des cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

**Décision 2020/4 : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

*Le Conseil exécutif*

1. *Prend note* du rapport sur les questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) tel qu'il figure dans le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 30 juin 2020<sup>14</sup>, le rapport sur les effectifs au 30 juin 2020<sup>15</sup> et le rapport sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des sexes<sup>16</sup> ;

2. *Prend note également* de la mise à jour par la Directrice exécutive concernant la restructuration d'ONU-Habitat telle qu'elle figure dans le rapport correspondant de la Directrice exécutive<sup>17</sup> ;

3. *Prend note en outre* de la mise à jour par la Directrice exécutive concernant le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 décembre 2019 telle qu'elle figure dans le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes<sup>18</sup> ;

4. *Prend note* du rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail<sup>19</sup> et recommande qu'ONU-Habitat présente chaque année au Conseil exécutif un rapport sur la question

<sup>12</sup> HSP/EB.2020/16/Add.1.

<sup>13</sup> HSP/EB.2020/16.

<sup>14</sup> HSP/EB.2020/21.

<sup>15</sup> HSP/EB.2020/21/Add.2.

<sup>16</sup> HSP/EB.2020/3/Add.1.

<sup>17</sup> HSP/EB.2020/21/Add.1.

<sup>18</sup> A/75/5/Add.9.

<sup>19</sup> HSP/EB.2020/15.

à sa première session, conformément au paragraphe 4 e) de la décision 2019/4, y compris le nombre d'allégations signalées, les enquêtes menées et les mesures prises par ONU-Habitat, ainsi que les tendances dans ces mêmes catégories ;

5. *Décide* que le budget final approuvé pour l'exercice financier à venir est la base sur laquelle la réserve financière est appliquée dans les états financiers de fin d'année de l'exercice en cours ;

6. *Décide* que le pourcentage de la réserve financière sera fixé à 20 % du budget approuvé pour l'exercice à venir.

**Décision 2020/5 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations unies pour les établissements humains, et communication d'informations sur les activités programmatiques menées par le Programme en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique**

*Le Conseil exécutif*

**a) Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session**

1. *Prend note* de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) à sa première session, en mai 2019<sup>20</sup> ;

2. *Prend note également* de la note de cadrage sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs<sup>21</sup> ;

**b) Lancement du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes**

3. *Note et décide d'adopter* le projet de stratégie de renforcement des capacités tel qu'il figure dans le projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes<sup>22</sup> et souligne qu'il importe d'aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités afin d'améliorer leurs compétences humaines et organisationnelles dans le but de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>23</sup>, en particulier l'objectif de développement durable 11 ;

**c) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

4. *Prend note* de la mise à jour de la Directrice exécutive concernant la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat au niveau des pays, telle qu'elle figure dans son rapport sur le Réseau mondial d'outils fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau et le programme de pays du Mozambique<sup>24</sup>, et dans son rapport sur les programmes phares<sup>25</sup> ;

5. *Prend note également* des efforts déployés par ONU-Habitat pour contribuer à la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies en améliorant la cohérence des politiques et des programmes aux niveaux mondial, régional et national, en encadrant l'élaboration de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies concernant le développement urbain durable approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat afin de favoriser une approche systémique de

<sup>20</sup> HSP/EB.2020/25.

<sup>21</sup> HSP/EB.2020/13/Add.2.

<sup>22</sup> HSP/EB.2020/13/Add.1.

<sup>23</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>24</sup> HSP/EB.2020/14.

<sup>25</sup> HSP/EB.2020/26.

promotion du Nouveau Programme pour les villes et d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

6. *Recommande* qu'ONU-Habitat apporte son soutien aux équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de saisir les opportunités offertes par la réforme du système des Nations Unies pour le développement et l'interdépendance des objectifs de développement durable, du Nouveau Programme pour les villes et des stratégies de développement arrêtées au niveau national par les États Membres ;

7. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la dixième session du Forum urbain mondial<sup>26</sup>.

## **Décision 2020/6 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021**

*Le Conseil exécutif*

### **a) Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail**

1. *Constate* que le groupe de travail spécial sur les méthodes de travail a achevé ses travaux conformément au paragraphe 11 de la décision 2019/2 et décide en conséquence que son mandat prendra fin à la clôture de la deuxième session de l'année 2020 ;

2. *Prend note* du rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail concernant les méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)<sup>27</sup> et décide d'adopter les méthodes de travail du Conseil exécutif figurant dans ce rapport ;

3. *Adopte* le rapport du Conseil exécutif d'ONU-Habitat sur les travaux de sa première session de l'année 2020<sup>28</sup> ;

4. *Prend note* de l'exposé de la présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;

5. *Prend note également* de l'exposé du président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes et recommande que le groupe de travail spécial reprenne ses travaux dès que les réunions en présentiel seront possibles.

### **b) Alignement des sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus d'approbation du projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022**

6. *Note* qu'il convient d'aligner les sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus de préparation et d'approbation du projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2022 ;

7. *Prie* le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif d'examiner un projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour l'année 2022 qui serait soumis au Contrôleur de l'ONU à New York d'ici au 15 janvier 2021, pour être ensuite examiné par le Comité du programme et de la coordination puis approuvé par le Conseil exécutif ;

8. *Prie également* le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives d'envisager un projet de budget d'ONU-Habitat pour 2022 qui soit conforme à la fourchette budgétaire recommandée pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022, soit entre 10 et 12 millions de dollars, ainsi que d'autres ressources extrabudgétaires, en vue de le soumettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'ici au 15 février 2021, puis au Conseil exécutif pour approbation ;

<sup>26</sup> HSP/EB.2020/27 et HSP/EB.2020/INF/7.

<sup>27</sup> HSP/EB.2020/20.

<sup>28</sup> HSP/EB.2020/18.

9. *Prie* la Directrice exécutive de lui faire rapport à sa première session de l'année 2021 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour 2022, compte tenu des recommandations du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;

c) **Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail pour l'année 2021**

10. *Décide* que les sessions de 2021 du Conseil exécutif se tiendront comme suit : la première session se déroulera les 6 et 7 avril 2021 et la deuxième session se déroulera du 19 au 21 octobre 2021 ;

11. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2021 sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2021 ;
    - b) Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session de 2020.
  3. Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
  4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique ainsi qu'une proposition visant l'équilibre géographique et la parité hommes-femmes.
  5. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intéressant les travaux et activités d'ONU-Habitat parus depuis la plus récente session du Conseil exécutif.
  6. État d'avancement et examen du programme de travail et budget d'ONU-Habitat pour l'année 2022.
  7. Exposé de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un compte rendu des activités programmatiques d'ONU-Habitat en 2020 et la mise en œuvre des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération techniques.
  8. Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat.
  9. Exposé de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
  10. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus.
  11. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
  12. Élection des membres du Bureau.
  13. Questions diverses.
  14. Clôture de la session.
-